

Spectacle son et lumières à Domrémy



le samedi 30 juin 2018 : Les Chevalières de Dieu

ou

le samedi 7 juillet 2018 : l'Enquête Jeanne d'Arc

Cette sortie est réservée aux fonctionnaires et agents de la fonction publique d'État exerçant en Grand-Est, actifs (titulaires ou contractuels) et retraités, à leur conjoint-e, à leur(s) enfant(s) mineur(s) et à leur(s) enfant(s) étudiant(s) à charge.

PROGRAMME :

- **Départ en fin de matinée :**
 - 30 juin : de Reims / Troyes / Chaumont/ Bar le Duc / Verdun / Saint Dizier
 - 7 juillet : de Nancy / Lunéville /Saint Dié / Strasbourg / Colmar / Epinalà destination de Domrémy la Pucelle et Grand (Vosges). Le repas de midi sera à tirer du sac.
- **Visites guidées de :**
 - l'amphithéâtre et la Mosaique de Grand
 - la maison natale de Jeanne d'Arc
- **Dîner** au restaurant « la table du pèlerin » à Domrémy. À 19 heures.
- **Spectacle son et lumières** à 22h30. <https://www.spectaclemonumental-jeannedarc.fr>
- **Retour en région**, départ à 00h30

Vous serez accueillis et accompagnés par l'équipe d'Euro Moselle, prestataire retenu pour l'organisation de cette journée.

TARIF :

La participation demandée est fixée à :

- 14,50 € par enfant de moins de 3 ans
- 25,50 € par enfant entre 3 ans et 11 ans
- 33,50 € par enfant entre 12 ans et 15 ans
- 41,00 € à partir de 16 ans

Ce prix comprend :

- la billetterie pour les visites
- le transport depuis les lieux de ramassage prévus. Coût sans transport identique.
- la restauration (au choix parmi menu classique / menu végétarien / menu poisson-volaille) (voir sur le site de la SRIAS Grand-Est)

En cas de désistement à compter du 4 juin, il ne sera procédé à aucun remboursement.

INSCRIPTIONS :

Les inscriptions se font en ligne et sont ouvertes jusqu'au 23 avril 2018 inclus, sur le site www.srias-grandest.fr uniquement.

Rubrique loisirs culture, sorties culturelles et familiales, Jeanne d'Arc, (rafraîchir si besoin la page avec la touche F5).

Dès le 27 avril, les personnes retenues seront avisées par courrier électronique.

Ensuite, pour valider votre inscription définitive, il conviendra, d'envoyer **avant le 11 mai** votre chèque libellé à l'ordre de « Euromoselle Loisirs », ou chèque-vacances, une enveloppe timbrée (pour l'envoi de vos billets), ainsi que les documents justifiant les renseignements complétés lors de l'inscription (avis d'impôt 2017 sur les revenus 2016, justificatif d'appartenance ministérielle -fiche de salaire ou carte professionnelle-, attestation sur l'honneur de non-participation à une autre action).

Les inscriptions incomplètes ou mal renseignées ne seront pas prises en compte.

Les billets seront distribués sur place par l'équipe Euro Moselle Loisirs

CRITÈRES DE SÉLECTION :

Le nombre de participants est limité à 200 par date. Si le nombre de demandes est supérieur au nombre de billets, les critères de sélection appliqués seront :

- 1) Inscription complète dans les délais
- 2) Priorité aux primo-participants à une action familiale organisée par la SRIAS (2017 et 2018)
- 3) Répartition départementale et ministérielle
- 4) Quotient familial : revenu fiscal de référence / (nombre de parts X 12)

Nous vous rappelons qu'il n'est possible de participer qu'une fois tous les deux ans à une action « sorties familiales - loisirs ». Vous trouverez le programme 2018 sur le site. Une attestation sur l'honneur de non participation à une autre action vous sera demandée si votre dossier est retenu.